



Un mur non peint derriee radiateur, vice cache?

Par **marjorie**, le **09/06/2008** à **19:50**

Nous venons mon ami et moi d'acqyerir un appartement dans une résidence neuve livrée il y à a peine un an et nous venons d'y faire installer une climatisation réversible. Nous avons donc décidé d'enlever les radiateurs électriques qui nous sont devenus inutiles, et surprise lorsque ces radiateurs ont été enlevé nous avons découvert que le mur n'était pas peint à cet endroit, ce qui deviens très gênant car nous devons maintenant entreprendre de repeindre tout l'appartement afin de remédier à ces horribles taches de mur non peint. Peut on considerer cela comme un vice caché??? Pouons nous nous retourner vers le promoteur afin qu'il prenne à sa charge les travaux de peinture??? Quels sont les recours possibles? Comment devons nous nous y prendre??? Merci de vos réponses